

LISTE DES DELIBERATIONS
31^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 18 décembre 2023

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 32 voix pour	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 30^{ème} séance du Conseil Municipal</u></p> <p>le procès-verbal de la 30^{ème} séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2023.</p>
2	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Désignation du référent déontologue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner Monsieur Christophe DE BERNADINIS, Maître de conférence en droit public à l'Université de Lorraine, en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'au prochain renouvellement intégral du Conseil municipal. - que le référent déontologue peut être saisi par tout élu de la commune et que les avis et conseils produits n'ont qu'un caractère consultatif. - que le référent déontologue pourra être saisi par tout élu local par écrit, courriel ou courrier, et qu'il rendra son avis par écrit, courriel ou courrier, au demandeur dans un délai raisonnable. Le référent déontologue pourra également proposer un entretien physique à sa demande ou à la demande de l'élu local. - que le référent déontologue exerce sa mission en toute indépendance et impartialité et ne peut recevoir d'injonctions extérieures. - que le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation selon le barème fixé par l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.
3	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Motion de soutien au régime spécial de sécurité sociale minière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de demander solennellement au Gouvernement l'engagement de toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-Filiéris avec son maillage de proximité actif sur notre territoire. - de demander solennellement l'appui du Gouvernement pour la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-Filiéris et la CNAM dans un cadre de service public de santé - service de notre territoire. - de demander solennellement au Gouvernement des financements solidaires indispensables permettant d'assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnes et professionnels de santé afin de contribuer à répondre aux besoins de nos populations. <p>Cette motion sera adressée au Ministre des Solidarités et de la Santé, 14 Av. Duquesne, 75350 Paris.</p>
4	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Convention avec le Service de Gestion Comptable portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux, - d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Provisions 2023 – Décision de ne pas provisionner des créances de l'exercice 2022</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de ne pas considérer les titres 3524, 3525 et 3526 émis en 2022 et non recouvrés à ce jour comme des créances douteuses, - de ne pas constituer de provision pour ces titres, - d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
6	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Modification de l'AP-CP : Attractivité de la Rivière (RIVIERE22)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de modifier l'AP-CP relative aux travaux d'attractivité de la rivière (RIVIERE22) comme suit : <p><u>Attractivité de la Rivière (RIVIERE22) :</u></p> <p>Durée : 3 ans de 2022 à 2024 Montant de l'AP/CP : 479 000 € Crédits de paiement 2023 : 94 687 € Financements attendus : 200 379 € > Etat (DSIL) : 115 655 € > Europe (LEADER) : 35 851 € > Région Grand Est : 48 873 € > Autofinancement : 278 621 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
7	Décide sous 33 pour	<p><u>Modification de l'AP-CP : Aménagement de la Vieille Ville (22VIEILLV)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de modifier l'AP-CP relative aux travaux d'aménagement de la Vieille Ville (22VIEILLV) comme suit : <p><u>Aménagement de la Vieille Ville (22VIEILLEV) :</u></p> <p>Durée : 3 ans de 2022 à 2024 Montant de l'AP/CP : porté à 1 775 533.38 € Crédits de paiement 2023 : 1 775 533.38 € Financements attendus : 752 507 € > Etat (DSIL) : 336 104 € > Département (Ambition Moselle) : 416 403 € > Autofinancement : 1 023 026.38 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
8	Décide sous 33 pour	<p><u>Décision modificative n°3 du Budget principal et n°1 du Budget annexe des parcs de stationnement 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL									
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
D	F	012	020	6216	21AG		R	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	45 000,00
D	F	011	020	62876	11IN		R	AU GFP DE RATTACHEMENT	176 644,37
D	F	014	01	739215	11FI		R	REVERSEMENTS CONVENTIONNELS DE FISCALITÉ	44 981,56
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :									266 625,93
D	F	023	01	023	11FI		O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-160 000,00
D	F	042	01	6811	11FI		O	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	170 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :									10 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :									276 625,93
R	F	74	845	74611	23UR		R	DGD	8 564,00
R	F	74	026	7485	3ECI		R	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	15 000,00
R	F	75	01	75888	11FI		R	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	44 981,56
R	F	75	020	75888	11FI		R	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE - AUTRES	21 436,00
R	F	75	020	75888	11IN		R	AUTRES	176 644,37
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :									266 625,93
R	F	042	01	722	11FI		O	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :									10 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :									276 625,93
D	I	040	01	2158	11FI		O	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :									10 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :									10 000,00
R	I	021	01	021	11FI		O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-160 000,00
R	I	040	01	281318	11FI		O	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	170 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :									10 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :									10 000,00

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT									
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
D	F	011	8224	61521	22PM		R	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	-31 626,14
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :									-31 626,14
D	F	023	01	023	11FI		O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 626,14
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :									31 626,14
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :									0,00
D	I	001	01	001	11FI		R	DEFICIT REPORTE D'INVESTISSEMENT	31 626,14
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :									31 626,14
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :									31 626,14
R	I	021	01	021	11FI		O	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 626,14
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :									31 626,14
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :									31 626,14

- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

9	<p>Décide sous 33 pour</p>	<p><u>Budget primitif 2024 – Budget principal – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d’investissement, en vertu de l’article L 1612.1 du CGCT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d’autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2024, les dépenses nouvelles d’investissement 2024, en vertu de l’article L 1612-1 du CGCT, comme suit : <table border="1" data-bbox="288 315 1390 786"> <thead> <tr> <th>Chapitres</th> <th>Libellés</th> <th>Montants BP+DM 2023</th> <th>Crédits pouvant être ouverts au titre de l’article L1612-1 du CGCT</th> <th>Crédits ouverts au titre de l’article L1612-1 du CGCT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10</td> <td>Dotations, fonds divers et réserves</td> <td>55 000,00</td> <td>13 750,00</td> <td>13 750,00 article 10226</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td>191 576,00</td> <td>47 894,00</td> <td>47 894,00 article 2031</td> </tr> <tr> <td>204</td> <td>Subventions d’équipement</td> <td>453 986,00</td> <td>113 496,50</td> <td>113 496,00 article 2041511</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>Immobilisations corporelles</td> <td>1 646 017,50</td> <td>411 504,38</td> <td>411 500,00 article 2188</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>Immobilisations en cours</td> <td>4 720 367,00</td> <td>1 180 091,75</td> <td>1 180 000,00 article 2315</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total :</td> <td>7 066 946,50</td> <td>1 766 736,63</td> <td>1 766 640,00</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - d’inscrire les crédits au budget primitif 2024 lors de son adoption. - d’autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l’application de la présente délibération. 	Chapitres	Libellés	Montants BP+DM 2023	Crédits pouvant être ouverts au titre de l’article L1612-1 du CGCT	Crédits ouverts au titre de l’article L1612-1 du CGCT	10	Dotations, fonds divers et réserves	55 000,00	13 750,00	13 750,00 article 10226	20	Immobilisations incorporelles	191 576,00	47 894,00	47 894,00 article 2031	204	Subventions d’équipement	453 986,00	113 496,50	113 496,00 article 2041511	21	Immobilisations corporelles	1 646 017,50	411 504,38	411 500,00 article 2188	23	Immobilisations en cours	4 720 367,00	1 180 091,75	1 180 000,00 article 2315	Total :		7 066 946,50	1 766 736,63	1 766 640,00
Chapitres	Libellés	Montants BP+DM 2023	Crédits pouvant être ouverts au titre de l’article L1612-1 du CGCT	Crédits ouverts au titre de l’article L1612-1 du CGCT																																	
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 000,00	13 750,00	13 750,00 article 10226																																	
20	Immobilisations incorporelles	191 576,00	47 894,00	47 894,00 article 2031																																	
204	Subventions d’équipement	453 986,00	113 496,50	113 496,00 article 2041511																																	
21	Immobilisations corporelles	1 646 017,50	411 504,38	411 500,00 article 2188																																	
23	Immobilisations en cours	4 720 367,00	1 180 091,75	1 180 000,00 article 2315																																	
Total :		7 066 946,50	1 766 736,63	1 766 640,00																																	
10	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Réactualisation des tarifs et loyers municipaux au 1^{er} janvier 2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l’année 2024, étant précisé que sauf indication spécifique, ces tarifs sont fixés TTC (toutes taxes comprises). - d’autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l’application de la présente délibération. 																																			
11	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Dissolution du budget annexe des Forêts Communales au 31/12/2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la dissolution du budget annexe des forêts communales au 31/12/2023 avec reprise des résultats, de l’actif et du passif dans le budget principal - d’autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l’application de la présente délibération. 																																			
12	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Révision des attributions de compensation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d’émettre un avis favorable sur les révisions des attributions de compensation des communes de Val-de-Gueblange et de Puttelange-Aux-Lacs, - d’autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l’application de la présente délibération. 																																			
13	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Actualisation de l’état des effectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de procéder aux créations suivantes du tableau des effectifs : <table border="1" data-bbox="584 1883 1262 2033"> <thead> <tr> <th>FILIERES</th> <th>CREATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Technique</td> <td>- 5 postes d’adjoint technique à temps complet</td> </tr> </tbody> </table>	FILIERES	CREATIONS	Technique	- 5 postes d’adjoint technique à temps complet																															
FILIERES	CREATIONS																																				
Technique	- 5 postes d’adjoint technique à temps complet																																				

		<p>Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement d'agents absents du service, - non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant, - saisonnier et occasionnel. 																						
14	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2025 - 2028</u></p> <p>La commune de Sarreguemines charge le Centre de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. <p>Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ; - Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ; <p>Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025. - Régime du contrat : capitalisation. <p>La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle.</p>																						
15	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Modification du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec effet au 1^{er} janvier 2024 ; - d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions ; - d'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire (du 2 mars 2020 de mise en place du RIFSEEP et du 28 juin 2021 d'actualisation du RIFSEEP) ; - de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget. 																						
16	<p>Décide sous 33 voix pour</p>	<p><u>Bourse au sport – versement des participations</u></p> <p>- d'attribuer aux associations concernées par le dispositif les subventions suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="279 1556 877 2094"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><i>ASSOCIATION</i></th> <th style="text-align: center;"><i>MONTANT ACCORDE</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ASSA</td> <td style="text-align: right;">80 €</td> </tr> <tr> <td>AS Welferding</td> <td style="text-align: right;">40 €</td> </tr> <tr> <td>Badminton</td> <td style="text-align: right;">100 €</td> </tr> <tr> <td>Basket</td> <td style="text-align: right;">400 €</td> </tr> <tr> <td>Cercle nautique</td> <td style="text-align: right;">1 360 €</td> </tr> <tr> <td>Echecs</td> <td style="text-align: right;">90 €</td> </tr> <tr> <td>Espoir Sarreguemines Rugby</td> <td style="text-align: right;">180 €</td> </tr> <tr> <td>FC Beausoleil</td> <td style="text-align: right;">4 560 €</td> </tr> <tr> <td>Gymnastique</td> <td style="text-align: right;">610 €</td> </tr> <tr> <td>Judo</td> <td style="text-align: right;">120 €</td> </tr> </tbody> </table>	<i>ASSOCIATION</i>	<i>MONTANT ACCORDE</i>	ASSA	80 €	AS Welferding	40 €	Badminton	100 €	Basket	400 €	Cercle nautique	1 360 €	Echecs	90 €	Espoir Sarreguemines Rugby	180 €	FC Beausoleil	4 560 €	Gymnastique	610 €	Judo	120 €
<i>ASSOCIATION</i>	<i>MONTANT ACCORDE</i>																							
ASSA	80 €																							
AS Welferding	40 €																							
Badminton	100 €																							
Basket	400 €																							
Cercle nautique	1 360 €																							
Echecs	90 €																							
Espoir Sarreguemines Rugby	180 €																							
FC Beausoleil	4 560 €																							
Gymnastique	610 €																							
Judo	120 €																							

KBF	100 €
Lutte	1 670 €
Sarreguemines Handball	180 €
SFC	490 €
Taekwondo	220 €
Tennis	90 €
TOTAL	10 290 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4214 (Adolescence) article 65748 (subventions autres personnes de droit privé)

17

**Décide
sous 33
voix pour**

Avances sur subventions 2024

- de verser les avances sur subventions 2024 ci-après, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024 :

- Aux Arts etc.	6 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 30	
Article 65748	
- Association Riv'Droite Centre Socioculturel de Sarreguemines	55 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 4214	
Article 65748	
- Interassociation de Sarreguemines	31 500 €
Chapitre 65	
Rubrique 4214	
Article 65748	
- Music Dance Connection	2 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 30	
Article 65748	
- Entente, Loisirs, Amitié	30 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 024	
Article 65742	
- A2iM	2 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 30	
Article 65748	
- Société Carnavalesque	25 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 633	
Article 65748	
- Ludothèque Beausoleil	14 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 30	
Article 65748	
- Les petits Sarregueminois	152 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 4221	
Article 65748	
- Sarreguemines Football Club	57 000 €

	<p>Chapitre 65 Rubrique 024 Article 65748</p> <p>- ASS Tennis 30 000 € Chapitre 65 Rubrique 024 Article 65748</p> <p>- Sarreguemines Jump 20 000 € Chapitre 65 Rubrique 024 Article 65748</p> <p>- CCAS 200 000 € Chapitre 65 Rubrique 420 Article 657362</p> <p style="text-align: right;">Total : 624 500 €</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire et ses adjoints à signer les conventions afférentes au versement des avances sur subvention 2024.</p>														
18	<p><u>Extension du partenariat avec le CHS</u></p> <p>- d'approuver le partenariat avec le CHS de Sarreguemines pour la mise en place d'animations à destination des enfants et des adultes, autour de la pratique céramique</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat</p>														
19	<p><u>Dépénalisation du stationnement payant sur voirie – Convention avec l'ANTAI</u></p> <p>- d'autoriser le Maire à signer avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) la convention relative à la gestion du Forfait de Post Stationnement ainsi que toutes pièces s'y rapportant.</p>														
20	<p><u>Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif « dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) »</u></p> <p>- d'approuver le projet de mise aux normes y compris l'accessibilité de six bâtiments communaux</p> <p>- d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="272 1487 1528 1592"> <tr> <td colspan="2">Dépenses (Montant HT)</td> </tr> <tr> <td>Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux</td> <td style="text-align: right;">273 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total de l'opération</td> <td style="text-align: right;">273 000,00 €</td> </tr> </table> <table border="1" data-bbox="272 1621 1528 1756"> <tr> <td colspan="2">Recettes (Montant HT)</td> </tr> <tr> <td>Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL)</td> <td style="text-align: right;">109 200,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">163 800,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">273 000,00 €</td> </tr> </table> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.</p> <p style="text-align: center;">Prend acte</p> <p>- du dépôt auprès de l'Etat, au titre de la délibération du CM du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ».</p>	Dépenses (Montant HT)		Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux	273 000,00 €	Total de l'opération	273 000,00 €	Recettes (Montant HT)		Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL)	109 200,00 €	Autofinancement	163 800,00 €	Total	273 000,00 €
Dépenses (Montant HT)															
Mise aux normes dont accessibilité de six bâtiments communaux	273 000,00 €														
Total de l'opération	273 000,00 €														
Recettes (Montant HT)															
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL)	109 200,00 €														
Autofinancement	163 800,00 €														
Total	273 000,00 €														
21	<p><u>Rénovation énergétique - Remplacement d'une partie des menuiseries de l'Hôtel de Ville : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif « dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) »</u></p>														

Décide
sous 33
voix pour

- d'approuver le projet de remplacement d'une partie des menuiseries de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics

- d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit :

Dépenses (Montant HT)	
Rénovation énergétique - Remplacement d'une partie des menuiseries de l'Hôtel de Ville	166 415,00 €
Total de l'opération	166 415,00 €

Recettes (Montant HT)	
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL)	66 566,00 €
Autofinancement	99 849,00 €
Total	166 415,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Prend acte

- Du dépôt auprès de l'Etat, au titre de la délibération du CM du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ».

22

Décide
sous 33
voix pour

Etat des prévisions des coupes 2024 et état d'assiette des coupes 2025. Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2024 en forêt communale

1) Etat des prévisions des coupes 2024 et état d'assiette des coupes 2025

- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2024.

- Coupe parcelles **2r, 8r, 11r, 13i, 15i, 19r, 20r**

- L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).

- Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie)

- Les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat

- Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché.

- Bois de chauffage non façonné :

- le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.
 - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 13 €/stère HT

- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 182 908,45 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024 comme suit :

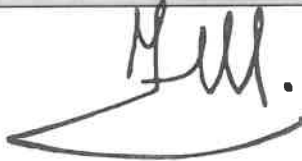
- dépenses : Chap 011 – Rub. 8330 . Art 605 – exploitation et débitage = 167 908,45 € HT
- dépenses : Chap 011 – Rub. 8330 Art 6282 – frais de garderie = 15 000 € HT
- recettes : Chap 070 – Rub. 8330 . Art 7022 – vente de coupes = 259 950 € HT

- d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2025 des parcelles **2r, 3r, 8r, 11r, 19r, 20r, 30j, 31r, 32r** de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé à 3 350 m³,

		<p>2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2024 en forêt communale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2024 pour un montant de 48 085,68 € HT : <ul style="list-style-type: none"> - Investissement : 30 831,53 € - Fonctionnement : 17 254,15 € - de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants. - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Chap 023 – Rub. 8330 Art 2128 - 23FO (Investissement) = 30 831,53 € HT - Chap 011 – Rub. 8330 Art 61528 - 23FO (Fonctionnement) = 17 254,15 € HT - de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant : <ul style="list-style-type: none"> - pour les tonnages transportés : 1,10 € par m³ et par kilomètre. - pour la surface de stockage des bois : 0,15 € par m² et par mois
23	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC des Faïenceries</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC des Faïenceries - d'assurer la communication au public du bilan de la concertation en le rendant consultable sur le site internet de la Ville et au service urbanisme de la mairie aux horaires d'ouverture habituels - de clore la concertation publique préalable à la création de la ZAC des Faïenceries - de valider les modalités de communication du bilan de la concertation susmentionnée - d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre toutes formalités et signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération
24	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Demande de subvention à la Préfecture relative aux dégâts causés par les émeutes de juin 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à transmettre une demande de subvention auprès de la préfecture de Moselle pour les dégâts occasionnés lors des émeutes de juin 2023
25	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Signature d'un protocole d'accord avec Energie Sarreguemines Confluences pour l'indemnisation d'un dégât des eaux survenu en mairie le 7 juin 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le protocole d'accord avec la société ESC « Energie Sarreguemines Confluences » - d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le protocole d'accord et tout document s'y rapportant,
26	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Renouvellement des baux de chasse – Période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033 - Désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de nommer M. SCHULER Laurent domicilié route de Herbitzheim 67260 KESKASTEL, comme estimateur des dégâts de gibier rouge pour toute la durée du bail de location, soit du 02 février 2024 au 01 février 2033, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre du renouvellement des baux de chasse 2024-2033.
27	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Déclassement d'une partie du parking Fischer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de déclasser la parcelle cadastrée provisoirement section 04 numéro 206/30, d'une surface globale de 1637 m² - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à régler tous les détails de cette procédure et à signer tout document y afférent.
28		<p><u>ZAC du GROSSWALD - mesures compensatoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver de la mise en sénescence et en vieillissement des ilots figurant sur le plan de l'ONF au profit des mesures compensatoires du dossier de dérogation nécessaire à la réalisation de la ZAC du GROSSWALD

	Décide sous 33 voix pour	<ul style="list-style-type: none"> - de valider l'engagement de la Ville de Sarreguemines à conclure avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences un contrat d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) à ce sujet permettant de pérenniser sur une durée de 99 ans la mise en sénescence et en vieillissement des ilots - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant
29	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Echange de terrains entre la Ville et l'organisme Sarreguemines Confluences et Habitat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser un échange de terrain avec l'organisme Sarreguemines Confluences et Habitat, dans la forme suivante : * La Ville cède à SCH le terrain sis 04 rue de la Charrue, cadastré section 05 numéro 90, pour une contenance de 58 m² * SCH cède à la Ville une partie du terrain cadastré section 19 numéro 192, pour une contenance de 5801 m². - de prendre en charge les frais de géomètre et d'acte notarié liés à cet échange, - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cet échange.
30	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - virements de crédits - Acceptation des indemnités de sinistre - Utilisation des crédits pour dépenses imprévues sur le budget annexe des parcs de stationnement - Demande de diverses subventions auprès de l'Etat et/ou de la Région Grand Est - Renonciation à l'exercice du droit de préemption
31		<p><u>Divers</u></p> <p>Néant</p>

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services



Marc ZINGRAFF
Maire
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région